CREATION D'UNE ECOLE DE DROIT A LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3

Pour faire suite au rapport Darrois qui préconise la création d'écoles professionnelles de Droit, la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a décidé de mettre en place une Ecole de Droit. Après une année expérimentale en 2009-2010 la rentrée officielle aura lieu en septembre 2010.

L'Ecole de Droit de Lyon sera accessible sur concours aux étudiants titulaires d'une licence de Droit. Les candidats passeront une épreuve écrite de dissertation d'une durée de 3 heures qui portera sur l'ensemble des notions juridiques qu'un étudiant doit avoir acquises en licence. Il sera également soumis à un QCM (questionnaire à choix multiple) permettant d'évaluer son niveau de culture juridique et générale. A l'issue de ces épreuves d'admissibilité, le jury sélectionnera les admis au terme d'un grand oral. Ce supplément de formation pour ces étudiants leur permettra une meilleure intégration professionnelle et un meilleur accès aux techniques juridiques en plein développement.

L'Université Lyon III, à travers sa Faculté de Droit entend jouer sn rôle dans la mise en place de ces futures Ecoles et ne pas être mise hors jeu ; le rapport Darrois rappelle par ailleurs que les études de Droit doivent être placées sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Chancellerie.

Une part importante des enseignements sera dispensée en e-learning afin de permettre aux étudiants de suivre en sus les enseignements de base auxquels ils seront inscrits. Les enseignements de l'Ecole de Droit de Lyon seront animés à la fois par un universitaire et un praticien. Un suivi personnalisé sera mis en place et les étudiants pourront suivre des journées présentielles périodiques. Un soutien financier des professions permettra de prendre tout ou partie des frais d'inscription des étudiants dont les ressources seraient insuffisantes.

Contacts

- Louis-Augustin BARRIERE
  Doyen de la Faculté de Droit

- Hervé CROZE
  Professeur à la Faculté de Droit
  Tél : 06 84 96 96 55 - croze@univ-lyon3.fr